

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue lundi 4 mai 2020, à 19h30. Le conseil de la municipalité siège par télé et vidéo-conférence.

Sont présents à cette télé et vidéo-conférence:

*Messieurs Guy Roy, maire et les conseillers
André Giguère, Jason Nadeau, François Paré,
Alain Faucher, Valmond Lessard et Daniel Paré*

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

*Assiste également à la séance par télé et vidéo-conférence
Mesdames Marie-France Létourneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière et Sylvie Mercier, secrétaire-trésorière
adjointe.*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance et souhaite les anniversaires du mois de mai, de Marie-France Létourneau et Steve Breton.

2. RÉOLUTION D'ADOPTION DE RÉUNION PAR TÉLÉ ET VIDÉO-CONFÉRENCE

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours:

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence soit jusqu'au 6 mai 2020;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télé et vidéo-conférence.

2020-05-3800

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huit clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télé et vidéo-conférence.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Résolution d'adoption de réunion par vidéo-conférence
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2020
5. Lecture de la correspondance
6. Demande à la CPTAQ de Pierre-Luc Paré
7. Période de questions
8. Acceptation des prix soumis pour l'achat de gravier brut, 0-3/4, pierre nette et tout-venant et la location de camions et location de pelle
9. Étude et adoption des comptes
10. Compte rendu des comités
11. Questions diverses
12. Levée de la séance

2020-05-3801

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

«Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes, en conséquence»

2020-05-3802

Il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 6 avril 2020 soit accepté.

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- **États financiers de la régie intermunicipale du parc industriel de Beauce-Amiante.**

2020-05-3803

Monsieur le maire donne l'information concernant les états financiers de la régie intermunicipale du parc industriel de Beauce-Amiante. Il est proposé par Daniel Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers de la régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 soient acceptés avec un surplus de 21 390\$.

- **Achat du logiciel de demandes de permis et de certificats d'autorisation.**

La directrice générale fait part au conseil du logiciel dont il est question et du coût.

2020-05-3804

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que la compagnie CIM fournisse et installe le logiciel de gestion de demande de permis et de certificats d'autorisation ainsi que l'ajout d'un poste réseau pour l'inspecteur en bâtiments et en environnement. Le coût avant taxes est de 2 453,83 \$

➤ ***Entente relative à l'opération du refuge animalier par la SPA Thetford Mines***

ATTENDU QUE la Municipalité peut conduire des ententes avec toute personne ou organisme pour faire appliquer le règlement municipal concernant les animaux et percevoir le coût des licences;

ATTENDU QUE la SPA THETFORD MINES est un organisme à but non lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et protection des animaux;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur son territoire.

ATTENDU QUE la présente entente est valide du 1^{er} Mai au 31 décembre 2020. Une nouvelle entente pourra être conclue par résolution entre les parties pour les années subséquentes

2020-05-3805

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à verser une somme de 1,82\$ par citoyen plus taxes, payable en un seul versement sur réception de la facture.

Il est aussi résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité la présente entente.

➤ ***Bilan incendie mois d'avril 2020***

Monsieur le maire donne lecture du bilan incendie

6. DEMANDE À LA CPTAQ DE M. PIERRE-LUC PARÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus a pris connaissance de la demande que M. Pierre-Luc Paré désire présenter à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation pour une demande d'aliénation/lotissement sur le lot 4 545 423, cadastre du Québec situé à Sacré-Cœur-de-Jésus;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande représente une superficie de 1.15 hectares et qui a pour objectif d'acquérir le terrain pour installer sa tubulure d'érablière permettant d'exploiter son érablière situé sur les lots 4 544 741 et 4 545 958;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet de diminuer ni de nuire aux exploitations agricoles avoisinantes;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements de zonage de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

2020-05-3806

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus appuie la démarche que M. Pierre-Luc Paré présente à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 4 545 423 d'une superficie de 1.15 hectares.

7. DEMANDE À LA CPTAQ DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus a pris connaissance de la demande que le Ministère des Transports désire présenter à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation pour une demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture sur les lots 4 545 849, 4 545 846, 4 545 752, 4 545 751, 4 545 749, 4 545 742, 4 544 770, 4 545 743, 5 424 017-P et 5 424 018-P.

ATTENDU QUE les lots visés par la demande représente une superficie de 22.06 hectares et qui a pour objectif de réhabiliter le chemin de fer Québec Central (CFQC).

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet de diminuer ni de nuire aux exploitations agricoles avoisinantes;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements de zonage de la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

2020-05-3807

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus appuie la démarche que le Ministère des Transports présente à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une autre fin que l'agriculture sur les lots ci-haut mentionné dans le cadre du projet de réhabilitation de la voie ferrée de Vallée Jonction vers Thetford Mines.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

9. ACCEPTATION DES PRIX SOUMIS POUR L'ACHAT DE GRAVIER BRUT, 0-3/4, PIERRE NETTE ET TOUT VENANT

<u>GRAVIER</u>	<u>NON-LIVRÉ</u>	<u>LIVRÉ</u>
A.L.O. Pomerleau MG 20-A	12,60 \$ t.m.	
MG 20-B	10,50 \$ t.m.	
Pavage Centre-Sud MG 20-A	11,35 \$ t.m.	19,00 \$ t.m.
MG 20-B	9,50 \$ t.m.	14,00 \$ t.m.
 <u>PIERRE NETTE 0-3/4</u>		
A.L.O. Pomerleau	11,10 \$ t.m.	
Pavage Centre-Sud	12,25 \$ t.m.	17,00 \$ t.m.

PIERRE 4 À 8 POUCES

A.L.O. Pomerleau	7,35 \$ t.m.	
Pavage Centre-Sud	14,00 \$ t.m.	18,50 \$ t.m.

TOUT-VENANT

A.L.O. Pomerleau	6,10 \$ t.m.	
Pavage Centre-Sud	7,00 \$ t.m.	11,50 \$ t.m.

2020-05-3808

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la pierre nette et le tout-venant soit fourni par ALO Pomerleau. Pour le gravier MG 20A et 20B, celui-ci sera fourni par Pavage Centre-Sud.

GRAVIER BRUT ET 0-3/4**Gravier brut non-livré : L.S. Bilodeau Groupe Nadea GNVR**

(+/- 2 500 t.m.)			
Rte de Tring	6,65\$ t.m.	5,50\$ t.m.	
Ch. Fer-à-Cheval	6,65\$ t.m.	5,50\$ t.m.	
4e rang sud	6,65\$ t.m.	5,50\$ t.m.	

Gravier brut livré :

(+/- 2 500 t.m.)			
Route de Tring		10,95\$ t.m.	
Ch. Fer-à-Cheval		9,90\$ t.m.	
4e rang Sud		8,85\$ t.m.	

Gravier 0-3/4 non-livré :

(+/- 2 500 t.m.)			
Route de Tring	8,65\$t.m.	8,20\$ t.m.	6,90\$
Ch. Fer-à-Cheval	8,65\$ t.m.	8,20\$ t.m.	6,90\$
4e rang Sud	8,65\$ t.m.	8,20\$ t.m.	6,90\$

Gravier 0-3/4 livré :

(+/- 2 500 t.m.)			
Route de Tring		13,70\$ t.m.	
Ch. Fer-à-Cheval		12,60\$ t.m.	
4e rang Sud		11,60\$ t.m.	

2020-05-3809

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que le gravier brut soit fourni par la compagnie Groupe Nadeau et que le gravier 0-3/4 soit fourni par la gravière GNVR. Il est bien entendu que ce gravier sera vérifié avant d'être accepté par le responsable des travaux publics.

ACCEPTATION DES PRIX SOUMIS POUR LA LOCATION DE CAMIONS ET LOCATION DE PELLE**LOCATION DE PELLE**

Marco Pomerleau	130\$ / heure
-----------------	---------------

2020-05-3810

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Marco Pomerleau fournisse le service de location de pelle.

LOCATION DE CAMIONS

	<u>10 roues</u>	<u>semi-trailer</u>	<u>Van</u>
<i>A.L.O. Pomerleau</i>	85\$/hre	102\$/hre	110\$/hre
<i>Entreprise E JL</i>	82\$/hre	110\$/hre	
<i>Gravière MJ Lessard</i>	85\$/hre	115\$/hre	

2020-05-3811

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entreprise E JL fournisse le service de location de camions. Si non disponibilité, le service de location se fera par un ou l'autre soumissionnaire.

10. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois d'avril 2020:

Salaire du mois d'avril 2020 33 981,94 \$

Comptes à payer avril 2020

<i>C2000041 à C2000053</i>	5 452,06 \$
<i>P2000090 à P2000113</i>	14 732,78 \$
<i>L2000031 à L2000038</i>	11 789,80 \$

2020-05-3812

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

11. COMPTE-RENDU DES COMITÉS➤ **Sentier mineurs**

Monsieur le maire donne un compte-rendu du sentier des mineurs.

12. PRIORITÉS DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2020

2020-05-3813

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités de réfection dans les chemins de la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'année 2020, soient les suivantes :

➤ **Vieille Route**

Réfection sur une distance de 275 mètres 31 000\$
et changer un ponceau

➤ **Route de Tring**

Réfection sur une distance de 720 mètres 75 000\$
(entre le 6^e rang sud et le 5^e rang nord de St-Victor)

➤ **5^e Rang Nord**

Rechargement sur une distance de 1 570 mètres 68 000\$

➤ **Chemin du Fer-à-Cheval**

Rechargement sur une distance de 500 mètres 50 000\$

- **Asphaltage de la côte de la Vieille Route**
Sur une distance de 165 mètres 51 000\$

13. QUESTIONS DIVERSES

- **Appel d'offres camion 10 roues (Hiver)**

2020-05-3814

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder par appel d'offres publiques sur le système SEAO pour l'achat d'un camion 10 roues et ses équipements.

- **COMPENSATION MTQ de 374 876 \$**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 374 876 \$ pour l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE depuis l'année 2016, le Ministère des Transports se sert des chiffres dans le rapport financier déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et que ces états financiers doivent être déposés afin de bénéficier de cette compensation;

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a été imposée par décret le 13 mars 2020;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a appliqué une tolérance administrative concernant la date limite de transmission du rapport financier 2019;

2020-05-3815

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports du Québec de nous verser, le plus tôt possible, la moitié de la compensation pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 afin de pourvoir aux dépenses pour l'entretien de notre réseau routier.

- **Avis de motion - dépôt et présentation du projet de Règlement 2020-06-268, sur l'encadrement des chiens**

2020-05-3816

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus adoptera le règlement 2020-06-268 concernant l'encadrement des chiens.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil et il a été présenté par le maire.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-05-3817

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

-SIGNÉ -

*Guy Roy
Maire*

-SIGNÉ -

*Marie-France Létourneau
Dir, générale/secrétaire-trésorière*

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses des résolutions suivantes # 2020-05-3804, 3805,3808, 3809, 3810, 3811 et 3812.